



Bulletin d'information de l'Union  
des Syndicats de Monaco

# L'UNITÉ Syndicale

EDITO

Licenciements à tout va, délocalisation d'entreprises, contrats à durée déterminée à outrance aussi bien dans le secteur public que privé, intérim utilisé au bon vouloir du patronat en toute illégalité, extras dans l'hôtellerie à temps presque plein, suppléant dans la Fonction Publique sans perspective d'emploi stable, temps partiels imposés, ... c'est le tableau noir de la situation réelle de l'emploi que vit au quotidien la grande majorité des salariés de Monaco.

Mais la précarité, c'est aussi les absences de revalorisation de salaire, la disparition des grilles de salaire, les qualifications non reconnues, la pression au travail, le harcèlement, le non respect des conventions collectives et des statuts, mais également l'absence de statut pour les agents contractuels de la Fonction Publique, ...

Malgré ce constat, le patronat continue à mettre en avant la situation privilégiée des salariés de Monaco et le Gouvernement semble avoir rangé sous une haute pile de dossiers l'étude des questions qui préoccupent en priorité les salariés.

Par contre, un projet de loi sur le télétravail a été soumis dans l'urgence à l'avis du Conseil Economique et Social pour que cette forme de travail voit rapidement le jour à Monaco.

Présenté comme une avancée sociale en mettant en avant « le confort » de travail amené au télétravailleur, le télétravail est pourtant une nouvelle forme de contrat précaire qui risque de voir le jour à Monaco et aggraver davantage la situation déjà très difficile des salariés.

Ne plus accepter tous ces abus, agir pour retrouver leur dignité, c'est la voie que l'Union des Syndicats de Monaco engage les salariés à prendre.



A-Z

## Sommaire :

Edito

Télétravail

Témoignage SG de la CAM | Déclaration du CF  
DAU dans l'action

L'USM préside le CES des jeunes | Point action CSG  
Comité Général | Anniversaire USM (70 ans)

page 1

page 2

page 3

page 4

page 5

page 6

## Le Télétravail : nouvelle forme de travail précaire.

*Si le télétravail peut sembler répondre à certaines aspirations des salariés, comme avoir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, économiser du temps sur le trajet domicile-travail et avoir un peu moins de frais sur les transports, il a son lot d'inconvénients.*

*Il provoque nécessairement des changements dans les relations entre l'employé et l'employeur. Il nécessite une gestion du personnel basée sur des objectifs.*

*Or, selon des études sur le stress au travail, ce qui apparaît le plus souvent en négatif c'est l'obligation de résultats imposés aux salariés concernés sur des objectifs et dans un temps de plus en plus court. Les salariés sont alors amenés à relever le défi permanent du "toujours plus et toujours plus vite". Le docteur Patrick LEGERON, psychiatre, auteur d'un ouvrage sur "le stress au travail", souligne que dans ce cas : "l'on traite les gens au travail comme des champions sportifs. Dès qu'ils ont atteint un objectif, on leur en fixe un autre plus difficile. C'est un stress sans fin qui s'installe".*



*Dans une entreprise, ces salariés sont alors amenés à effectuer des heures supplémentaires, très souvent non rémunérées parce que l'employeur estime qu'ils auraient dû terminer dans le temps de travail habituel. On peut imaginer les dégâts que cela peut causer sur l'employé se trouvant à son domicile, amené à déborder sur le temps consacré habituellement à sa famille pour parvenir aux objectifs fixés. Il empiètera, alors, sur ses soirées et week-end.*

*La thérapeute comportementaliste, Catherine KUNTZ, indique que "la vie privée doit être complètement déconnectée des tracasseries professionnels". Or le télétravail, on en conviendra, va complètement à l'encontre de cet objectif. A tout cela s'ajoute l'isolement du salarié par rapport à ses collègues de travail.*

*Pour l'employeur, par contre, les avantages peuvent s'avérer très importants : réduction des coûts liés à la location immobilière, (les bureaux des télé-travailleurs, ou travailleurs à domicile, sont autant de locaux qu'il n'a pas à louer), une meilleure réponse au volume de travail variable, et productivité plus élevée, les concernés perdant moins de temps sur le chemin du travail.*

*D'autre part, si le projet de loi du gouvernement sur le télétravail semble avoir réglé la question touchant à la prise en charge "maladie" par la Sécurité Sociale de Monaco, qu'en sera-t-il en cas de litiges sur le droit du travail ? Quelle juridiction en sera compétente si le salarié travaille en dehors du territoire monégasque ? En cas d'accidents du travail, quelle législation appliquera-t-on ?*

*Aux inconvénients précités, il faut y ajouter les questions touchant aux risques liés aux outils de travail.*

*En effet, si des problèmes de connexion surgissaient, avec des conséquences sur le travail n'ayant pu être réalisé dans les temps imposés, que se passerait-il ? Si des données venaient à être piratées, est-ce que le salarié en serait tenu responsable ?*

*Selon le projet de loi du gouvernement, le télétravail serait proposé sur la base du volontariat pour les salariés qui seraient déjà présents dans l'entreprise. Il y est précisé que le refus du salarié ne pourra être une cause de licenciement. De même pour celui qui, après trois mois, souhaiterait revenir à son travail initial. Sauf que l'article 6 de la loi 729 sur le contrat de travail n'a toujours pas été modifié et qu'il donne toujours la possibilité à un employeur de licencier sans motif.*

*Le 28 mai dernier, l'Union des Syndicats de Monaco indiquait au Gouvernement que l'avant projet de loi ne faisant toujours apparaître aucune précision répondant aux interrogations sur les divers aspects mis en avant lors de la rencontre du 5 novembre 2013, elle ne pouvait que réaffirmer sa désapprobation à la mise en place de cette nouvelle forme de travail précaire.*



Jusqu'à une période récente, la Compagnie des Autobus de Monaco n'avait jamais eu recours à l'intérim. Il y a quelques mois des navettes ont été instaurées pour les salariés de l'Hôpital. A cette occasion notre directeur nous a expliqué qu'il allait recruter deux intérimaires pour cette mission.

Notre Syndicat surpris par cette disposition a rappelé que la C.A.M. avait toujours pris des contrats en CDI ou CDD, comme cela est prévu par notre convention collective, nous ne voyions pas pourquoi cela devrait être différent aujourd'hui.

La Direction nous a donc expliqué que c'était une mission qui allait durer 6 mois et sachant que la C.A.M. ne cotise pas aux ASSEDIC, les salariés embauchés en CDD n'auraient pas droit au chômage à la fin de cette mission, sous entendant qu'en cas de refus de notre part, la responsabilité de cette situation nous incombait.

En réponse à cela, le conseil syndical a admis que la mission d'intérim était dans sa vocation première à savoir ponctuelle. Notre syndicat considérant que la configuration était dans un esprit assez correct, puisque ponctuel, nous avons accepté.

Ensuite quand le travail de ces navettes a cessé, il y a eu trois postes en CDI vacants qui ont été comblés par des intérimaires ! Lors d'une réunion notre direction a justifié le recours à l'intérim en nous expliquant qu'une période d'intérim était devenue l'usage à Monaco.

À compter de cet instant, notre syndicat a pris conscience qu'il fallait alerter les salariés sur ce sujet car il y avait un gros danger qui se présentait.

Petit à petit en relayant cette information auprès du personnel la prise de conscience s'est effectuée et les salariés ont véritablement admis qu'il y avait un danger imminent pour eux et qu'il fallait lutter contre ça. Deux assemblées générales ont été effectuées avec en conclusion le témoignage d'un salarié de la SMA qui est venu expliquer lors de cette Assemblée Générale comment cela s'est passé dans son entreprise.

Ce témoignage a fortement marqué les esprits des salariés de la C.A.M..

Peu de temps après une pétition massivement suivie par la quasi totalité du personnel d'exécution de la C.A.M. a été déposée auprès de la Direction. De ce fait la Direction semble avoir admis le fait de cette demande et a décidé de régulariser les intérimaires en place.

Celle-ci a laissé entendre à notre syndicat, que les nouveaux contrats seront suivis comme auparavant en contrats dits normaux.

Les salariés et notre syndicat resteront vigilants à l'évolution de ce point.

## DECLARATION DU COMITE FEDERAL DE L'UNION DES SYNDICATS DE MONACO SUR LES ATTEINTES AUX LIBERTES

*La Direction de l'Union des Syndicats de Monaco a pris connaissance des interdictions de manifester au delà du quartier industriel de Fontvieille opposées aux salariés de la Société Théraxem comme cela s'est produit aussi avec les salariés de la Direction de l'Aménagement Urbain. Elle a pris également connaissance des déclarations attribuées à la Sûreté Publique dans un article de presse.*

*Elle demande aux pouvoirs publics de faire cesser ces agissements contraires au respect des droits de l'Homme prônés à Monaco.*

*Depuis quand la Direction de la Sûreté Publique se substitue-t-elle à l'autorité administrative ou judiciaire pour dire ce qui est le droit de l'individu ou ce qui ne l'est pas ?*

*Depuis quand faudrait-il croire que la Sûreté Publique disposant de moyens humains uniques au monde n'aurait-elle plus la capacité de « sécuriser » un cortège d'une cinquantaine de manifestants ?*

*Depuis quand le droit de manifester conquis à Monaco depuis tant d'années et figurant dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme devrait-il être remis en question par la Direction d'un service public qui est là pour faciliter l'expression des citoyens ?*

*Il appartient aux autorités de ce pays de faire respecter le droit de libre expression des salariés et des moyens dont ils disposent pour les porter à la connaissance du public, y compris par la manifestation et les défilés pacifiques.*

*Il appartient également aux autorités de ce pays de faire cesser les provocations dont un certain patronat se rend coupable en refusant la négociation de plans sociaux convenables, ne laissant d'autres choix aux salariés que de manifester dans la rue.*

*Un patronat qui refuse aujourd'hui aux salariés le libre choix des personnes collectivement et librement choisies pour se faire assister à ces négociations, notamment lorsque ces conseils sont des représentants syndicaux.*

*Il appartient aux autorités de ce pays de légiférer pour donner aux travailleurs les droits de connaître les véritables tenants et aboutissants économiques qui conduisent des sociétés en pleine forme à se débarrasser de leurs salariés avec moins d'égards que du bétail.*

*La Direction de l'Union des Syndicats de Monaco se déclare pleinement solidaire des salariés en lutte pour la sauvegarde de l'emploi, pour les libertés, pour le maintien plein et entier du droit de se défendre contre l'injustice et contre l'arbitraire patronal.*

*Elle appelle les syndicats, les démocrates et l'opinion publique à soutenir ce combat pour le respect de l'être humain et de ses droits.*

# Des Agents des Jardins, Voirie, Egouts en colère !

Une centaine d'agents des Services Urbains a défilé récemment dans les rues de Monaco à deux reprises, sans pour autant pouvoir choisir la destination de leurs cortèges, contrairement aux fois précédentes.

Ils se sont opposés à la volonté injustifiée du Gouvernement de supprimer diverses primes prévues dans leurs dispositions particulières.



Le syndicat des Jardins, Voirie, Egouts, représentant ce personnel a demandé également que les agents de l'Etat suppléants (contrats précaires) occupant un poste permanent depuis plusieurs années soient embauchés.

La question de la retraite est d'autre part un sujet qui préoccupe le syndicat. En effet, malgré les dispositions de la loi, le personnel désireux de prolonger son activité au delà de 60 ans, est mis dans l'obligation de faire une demande renouvelable annuellement et conduit ainsi l'intéressé à une situation précaire quelle que soit son ancienneté.

Ce manque de considération et la volonté de remise en cause des acquis de l'ensemble du personnel, sont inacceptables.

## PLAN SOCIAL : RESULTAT DE L'ACTION

Lorsqu'une Société laisse des centaines de salariés à la rue alors que rien ne permet d'apprécier si réellement la fermeture de l'entreprise est inévitable, il reste un goût amer.

Alors, le moindre mal serait de prévoir un accompagnement convenable des salariés pour compenser la perte de l'emploi que subissent tous ces travailleurs. Ce qui est très rarement le cas sans la mobilisation des salariés.

C'est ce qui s'est passé récemment chez Borgwarner, industrie de la métallurgie qui fermera ses portes en 2015.

Le plan social qui a été qualifié d'historique dans la presse locale est bien le résultat de la lutte des salariés qui, à défaut de pouvoir maintenir leur emploi, ont agi pour obtenir une juste reconnaissance de leur travail qui crée depuis des années, la richesse de la Société.

L'organisation syndicale félicite la détermination des salariés dans cette action.



## CRECHES COMMUNALES –LE PERSONNEL SE MOBILISE POUR LEURS CONGES ADMINISTRATIFS

A la demande des auxiliaires de puériculture et des agents de service des crèches dépendant de la Mairie, des rencontres ont été organisées avec les représentants du Syndicat de l'Etat et de la Commune, au sujet notamment de l'organisation de leurs congés administratifs.

La question de l'organisation des congés est souvent évoquée par ce personnel auprès de leur direction, sujet récurrent qui soulève un fort mécontentement depuis longtemps.

C'est pourquoi, à l'issue de ces rencontres des revendications précises en adéquation avec leurs aspirations ont été formulées dans une lettre pétition, signée par 70 % du personnel concerné et remise à Monsieur le Maire le 12 mai dernier par une délégation de salariés composée d'auxiliaires de puériculture et de représentants syndicaux.

La délégation a reçu un accueil chaleureux de la part de Monsieur le Maire et les salariées ont pu exprimer les raisons de leur action et ainsi relayer ce qu'elles vivent au

quotidien sur leur lieu de travail.

Malgré la peur, elles ont su faire preuve de courage et de solidarité en agissant ensemble pour revendiquer des avancées sociales conformes à leurs besoins.

Le 18 juin dernier, le Syndicat des Agents de l'Etat et de la Commune a reçu un courrier du Maire lui reprochant de l'avoir saisi directement sans avoir respecté la hiérarchie. Jusqu'à preuve du contraire le Maire est bien l'employeur et le personnel a toute liberté pour confier à son syndicat le soin de présenter des revendications.

Malgré la signature de la pétition le personnel s'est vu opposer un refus catégorique aux demandes formulées.

Le syndicat doit rencontrer prochainement les auxiliaires de puériculture et décider ensemble de la suite à donner ; C'est la première fois que des salariées de ce secteur d'activité se mobilisent.....

**BRAVO A ELLES !**

# L'USM préside le Conseil Economique et Social des Jeunes

Le CES des Jeunes permet chaque année à 36 lycéens volontaires de proposer aux autorités des vœux de réalisations concrètes influant sur la vie de la Cité ou l'avenir de Monaco.

S'inscrivant dans l'éducation à la citoyenneté, cette expérience se concrétise par un débat et un vote des jeunes pour adopter ou rejeter les vœux présentés en séance plénière.

Cette année, Betty Tambuscio Présidente de l'USM, présidait la 7ème Session de cette Assemblée.

En présence d'André Garino Président du CES, de Madame Bonnal, Directeur de l'Education Nationale et des professeurs ayant travaillé à l'éclosion de cinq projets, elle s'est adressée aux jeunes lycéens en ouverture des travaux.

Nous reproduisons ici quelques extraits de son allocution:

«Il appartient aux acteurs sociaux et à l'Etat d'assurer la protection des femmes et des hommes qui travaillent dans nos entreprises, privées ou publiques.

Car dans la vie de Monaco les salariés sont l'élément fondamental sans lequel aucune création de richesse n'est envisageable.

Il n'y a pas d'un côté la sphère de « l'économique », et de l'autre la sphère du « social » qui serait une variable d'ajustement de

la première. Il y a des femmes et des hommes qui vivent ensemble, qui sont la société, et qui ont besoin de fabriquer une économie au service de l'être humain.

A une époque où il est question de crise économique, de marchés financiers, de chômage, de précarité, voire de paupérisation, il est bon de le rappeler.

Et il est bon de se battre pour des valeurs : le lien humain, la solidarité, l'amour humain. Il est bon d'œuvrer pour les droits des salariés, marques de la reconnaissance de leur rôle. Car voyez vous, si au fil de l'histoire se sont imposés des délégués du personnel et des syndicats c'est parce que l'entreprise est contradictoire.

Bref, il est bon d'agir pour placer l'être humain au centre des préoccupations de la société »

..... « Chacun peut œuvrer parmi les individus rassemblés par le destin commun à toute humanité. Mais au-delà de ce cadre individuel vous pourrez devenir, si vous le décidez, des acteurs sociaux constitués en organisations syndicales et patronales, ou en associations.

Car la société organisée, et autonome du pouvoir d'Etat, implique les citoyens dans la vie »

## Le point sur la CSG

Fin 2013 des centaines de retraités, ayant travaillé en principauté et résidant en France, ont reçu des plis du trésor public leur demandant de régler des arriérés sur la CSG et la CRDS sur les années 2011 et 2012. Des sommes calculées sur les prestations versées par la Caisse autonome des retraites (CAR) de Monaco, qui se chiffrent en centaines voire en milliers d'euros.

De quoi entamer sérieusement les maigres retraites que touchent certains pensionnés...

Depuis la loi de finances de 2012, le Directeur du Centre des Impôts de Menton a interprété que le recouvrement de cette cotisation se ferait par le centre des Impôts !

Il est à noter que d'autres centres d'Impôts commencent à suivre ce raisonnement.

Ce que nous défendons : La CSG est une cotisation sociale et non un impôt. Depuis l'arrêt de la Cour de justice européenne en 2001 (exonérant les salariés frontaliers du paiement de la CSG et de la CRDS) l'Etat français, depuis 14 ans, était d'accord avec cela.

En conséquence ce sont près de 600 dossiers qui ont été constitués par les retraités avec l'aide logistique et juridique de l'Union des Syndicats de Monaco, soit 1200 courriers recommandés pour entamer la contestation de cette demande des Impôts.

L'administration fiscale répond par la négative aux retraités, ces derniers ont donc deux mois pour lancer la procédure au tribunal administratif, avec l'aide de l'USM.

A ce jour nous sommes à près de 350 dossiers déposés au tribunal administratif, via notre avocat de Moselle Ralph BLINDAUER qui avait déjà gagné contre l'Etat français en 2001.





## Comité Général de l'USM :

Le Comité Général de l'USM rassemblant l'ensemble des directions des syndicats affiliés, a cette année encore réuni près de 200 responsables syndicaux les 19 et 20 mars 2014.

Ce moment important de la vie de la fédération a permis de réaffirmer les orientations du dernier Congrès et confirmer que la précarité au travail existe bel et bien à Monaco, certes sous des formes différentes (licenciement sans motif, pas de Loi sur l'intérim, pas de Loi sur le harcèlement, conditions de travail qui se dégradent, destruction du secteur industriel, ...).

A l'issue de ces deux jours, l'assemblée a décidé de lancer une campagne contre « la précarité » et choisi de commencer cette mobilisation par une action symbolique devant la société BorgWarner, suivi d'une rencontre impromptue avec le directeur du travail pour réaffirmer les demandes urgentes de légiférer sur de nombreux points.

Contrairement aux dires actuels, l'actualité sociale est loin d'être paisible cette année !!! A suivre...



## 70ème Anniversaire de l'USM

Le Comité Général a été aussi l'occasion de lancer les festivités organisées dans le cadre du 70ème Anniversaire de l'Union des Syndicats de Monaco.

Tout autour du 6 octobre 2014 – date anniversaire – de nombreux événements vont venir ponctuer cette année d'exception. Au programme : concours de pétanque, journée récréative pour les enfants, théâtre pour les anciens, loto, exposition peintures et sculptures, soirée de gala et tombola !

La culture, la convivialité et le syndicalisme sont les trois ingrédients de cet anniversaire pour une organisation syndicale ancrée dans la vie du pays depuis maintenant 70 ans.

Exposition photos retraçant l'histoire sociale de Monaco – Locaux de l'USM

Tombola du 70ème anniversaire

Tout 2014

21/06

Concours de Pétanque molle avec dégustation de Pan Bagnat  
Esplanade du chapiteau de Fontvieille  
(réservation obligatoire)

Journée récréative pour les enfants avec structures gonflables géantes  
Promenade du Larvotto  
(entrée libre)

28/06

12/09

Après-midi théâtre pour les retraités avec « Les fous du Château »  
Salle Charles SOCCAL à l'USM  
(gratuit - réservation obligatoire)

Cocktail d'Anniversaire  
Salle de la Mer - Hôtel Fairmont  
(sur invitation)

6/10

13 au 24/10

Exposition peintures & sculptures  
Salle Charles SOCCAL à l'USM  
(inscription gratuite - entrée libre)

Soirée théâtre avec le Studio de Monaco  
Théâtre des Variétés  
(gratuit - réservation obligatoire)

18/10

28/11

Soirée Loto  
Salle Charles SOCCAL à l'USM

Soirée de Gala avec tirage de la tombola  
Salon Méditerranée - Hôtel Méridien Beach Plaza  
(réservation obligatoire)

12/12



Programme des Manifestations

**70 ans**  
Union des Syndicats de Monaco

Plus d'infos sur  
[www.usm.mc](http://www.usm.mc)

